VITESSE

REGLEMENT PARTICULIER 2023

MOTO 25 POWER

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : LE MAILLLON
E-mail : peveillard@orange.fr
Téléphone : 06.88.94.16.47
Organisateur technique : Pascal EVEILLARD

N° d'épreuve FFM : 226
Date : 01 - 02 avril 2023
Lieu : VILLEPERDUE

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Christophe Matuszczak	Licence : 140318
Président du Jury ou Arbitre*	Mathis Megret	Licence : 149415
Membre du Jury	Francis Augendre	Licence : 300025
Membre du Jury	Bernard Joseph	Licence : 105114
Commissaire technique responsable	Francois Dujon	Licence : 046992
Responsable du chronométrage	Désignation à venir	Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
MiniOGP 115cc	7	12	65cc à 80cc 2T ou jusqu'à	80€ - NJ1, NJ2 et NJ3
MiniOGP 160cc	9	13	jusqu'à 85cc 2T ou 160cc	80€ - NJ, NJ2, NJ3 et NJ3C
Pré MiniOGP	6	12	**50cc jusqu'à 115cc**	120€ - LEJ, NJ1, NJ2 ou Pa
Pit Bike 125cc Stock	12		125cc d'origine	80€ - NJ3C, NCO, LUE, Inte
Pit Bike 125cc Full	12		125cc max	80€ - NJ3C, NCO, LUE, Inte
Pit Bike 160cc	12		162cc max80	80€ - NJ3C, NCO, LUE, Inte
Moto25cv	12		jusqu'à 125cc 2T ou 250cc	80€ - NJ3C, NCO, LUE, Inte
125's	12		125cc 4T	80€ - NJ3C, NCO, LUE, Inte
Scooter 70cc	14		jusqu'à 70cc	80€ - NJ3C, NCO, LUE, Inte

ARTICLE 4 I CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ **NON** ☒ **OUI** (*75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place*)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :
- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 I RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 150 € pour les 2T et 300 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 I MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... EL DIRANI
Nombre de secouristes 2
Hôpital le plus proche ..... CHRU TROSSEAU
Nombre d'ambulance(s) 1
Temps de trajet (en min) 20

ARTICLE 7 I LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
Nom du site ..... CIRCUIT DE KARTING DE TOUI
Adresse ..... 37260 VILLEPERDUE

Caractéristiques :
Longueur du circuit 1100
Largeur minimum de la piste 10

CAPACITÉ VITESSE :
Pendant les essais : 42
En manche : 35

CAPACITÉ ENDURANCE :
Pendant les essais : ...
En manche : ...

Nombre d'OCP* 8
**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB
DATE : 5/01/23

VISA DE LA LIGUE
DATE : 05/01/2023

LMRCV LIGUE MOTOCYCLISTE RÉGIONALE CENTRE-VAL DE LOIRE

Signature numérique de Christine CAILLY
DN : cn=Christine CAILLY, o=LMRC, ou, email=liguemotocentre@orange.fr, c=FR
Date : 2023.01.05 15:32:04 +01'00'

VISA DE LA FFM
DATE : 02/03/2023
NUMÉRO : 23/0203

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

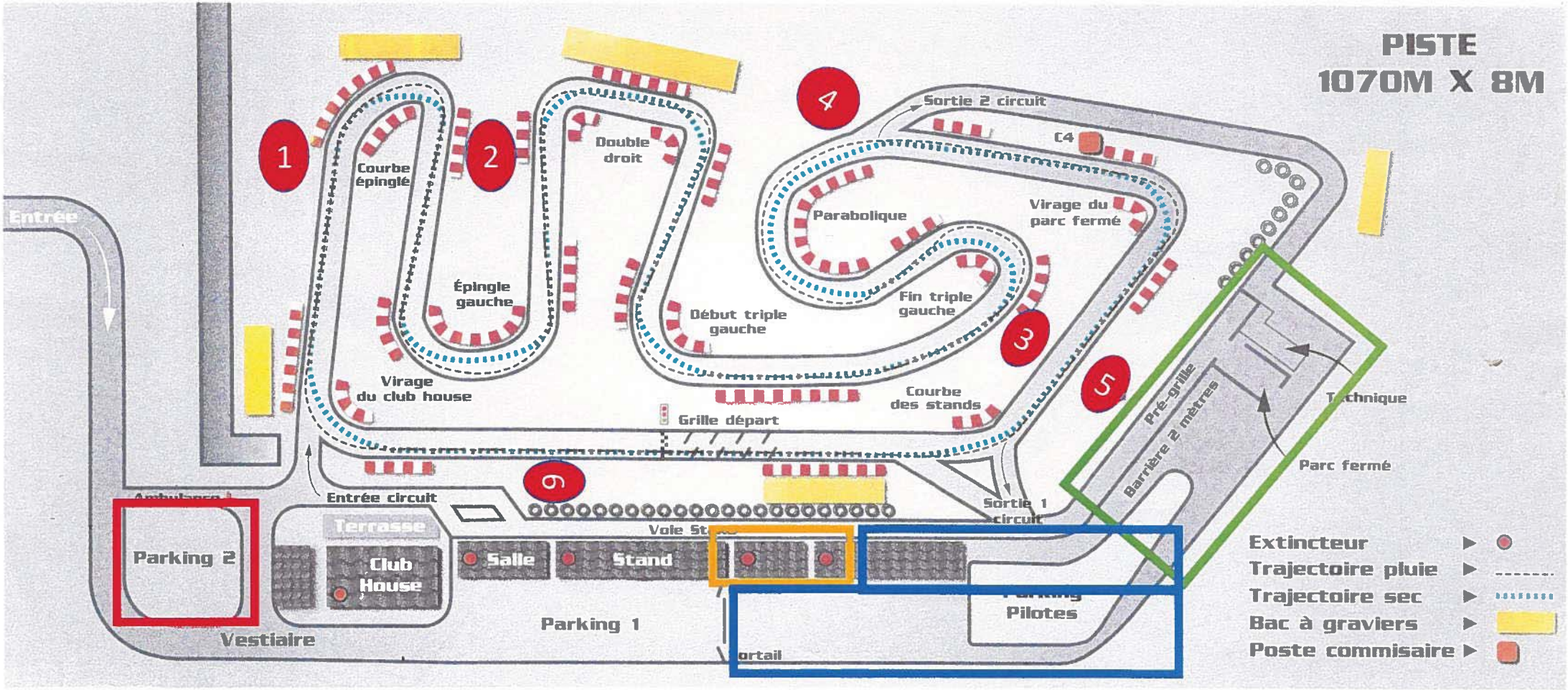

: Parc pilote

: Chronométrage / D.C

1

: Parking Officiel

: Contrôle technique